



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 25/03/2025

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Patrick Ruiz**

Excusés : **MM. Mebarek Guerroumi – Michel Prudhomme Latour**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 18/03/2025 a été approuvé à l'unanimité.



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

RAPPEL – COUPES

Le **tirage au sort des ½ Finales** de Coupes de l'Hérault U14, U15, U17 et U19 du week-end du 27/04/2025 aura lieu le **mardi 08/04/2025 à 18h30** dans l'atrium de la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT U19

M. ATLAS PAILLADE 1/COURNONTERRAL 1

Du 23/03/2025

Est reportée au 02/04/2025

(Coupe Occitanie U19 – Accord des clubs)

U17 D1

⚽ Poule A

CASTRIES AV 1/PRADES LE LEZ FC 1

Du 11/05/2025

Est reportée au 14/05/2025

(Accord des clubs)

⚽ Poule B

CORNEILHAN LIGNAN 1/SUD HERAULT FO 1

Du 22/03/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U17 D2

B.CEVENNES GANGEOISE 1/MAUGUIO CARNON US 3

Du 23/03/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 27/04/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U17 D3

⚽ Poule C

CANET AS 1/M. ST MARTIN AS 1

Du 23/03/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 27/04/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



U15 TERRITOIRE

SUD HERAULT FO 1/ASM34 1

Du 08/03/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U15 D3

⚽ Poule B

FC LAMALOU -ESGOF 2/ENSERUNE FC 1

Du 22/03/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U14 D1

CAZOULS MAR MAU 21/FRONTIGNAN AS 21

Du 22/03/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U14 D2

⚽ Poule B

CANET AS 21/J.C.F.A. 22

Du 22/03/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule C

ENT.MONTBLANC-BESSAN 21/FLORENSAC PINET 21

Du 22/03/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

FLORENSAC PINET 21/SUD HERAULT FO 22

Du 03/05/2025

Est avancée au 30/04/2025

(Accord des clubs)

FEUILLES DE MATCHS ADRESSÉES HORS DÉLAI

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délai :

CASTELNAU CRES FC 2 (545501)

30164871 – U15 D1 (B) du 09/03/2025

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Copie par mail le 19/03/2025)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



BEZIERS FC 2 (564483)

30176078 – U15 D2 (A) du 15/03/2025

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Cachet de la Poste du 21/03/2025)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu la feuille de matchs version « papier »,

Vu le rapport de l'officiel,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique au club ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

BALARUC STADE 1 (520109)

53260095 – Coupe de l'Hérault U15 du 22/03/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 01/04/2025 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz